

Bundesversammlung

I

Ansprachen von Herrn Clottu, Präsident der Vereinigten Bundesversammlung:

M. Etter se retire du Conseil fédéral après une longue et fructueuse carrière pour le bien du pays. C'est le 28 mars 1934 en effet que l'Assemblée fédérale lui confiait la charge de membre du gouvernement, en remplacement de Jean-Marie Musy, qui venait de démissionner. M. Etter était alors âgé de 42 ans seulement. Juriste de formation, il appartenait au Conseil d'Etat de son canton d'origine, celui de Zoug, qu'il représentait au Conseil des Etats.

De l'Assemblée qui fit appel à M. Etter, seuls 7 membres siègent encore parmi nous. Durant ses 26 années d'activité gouvernementale, M. Etter a connu 23 conseillers fédéraux comme collègues. Ces chiffres, malgré leur sécheresse, illustrent éloquemment la constance des services que M. Etter a rendus au pays. Depuis la constitution de la Confédération sous sa forme actuelle d'Etat fédératif, il n'est que quatre conseillers fédéraux qui ont fourni une plus longue carrière gouvernementale: les conseillers fédéraux Schenk, qui fit partie du gouvernement durant 32 ans, Deucher et Motta, durant 29 ans, et Naef, pendant 27 ans.

M. Etter a toujours été à la tête du département de l'intérieur. Il y a 5 ans, il vit adjoindre à ses attributions l'office des assurances sociales. Ce fut pour lui l'occasion de redoubler d'activité. Il aurait pu renoncer à cette tâche supplémentaire en raison de celles qu'il assumait déjà et du nombre d'années qu'il avait passées au gouvernement. Il s'est au contraire réjoui de ce nouveau champ d'action et s'est mis à l'œuvre avec le meilleur de lui-même.

Formé de divisions fort diverses, souvent sans beaucoup de rapport les unes avec les autres, le département de l'intérieur exige de son chef beaucoup d'ouverture et de souplesse d'esprit. Humaniste, riche de larges connaissances et d'une vive intelligence, M. Etter a excellé dans l'accomplissement de son mandat. Qu'il se soit agi de défendre dans les chambres un projet relatif à notre haute école fédérale, une loi sur la chasse, un crédit pour la correction d'une rivière dans le val Calanca, un arrêté concernant les professions médicales, le futur réseau routier fédéral ou une législation de nature sociale, M. Etter savait chaque fois dominer son sujet avec une grande aisance, mettant le principal en relief, faisant preuve d'un sens aigu des débats.

M. Etter s'exprimait avec force sur les points qui lui paraissaient importants et qui lui tenaient à cœur. Mais il ne manquait pas, lorsque le Conseil national avait entendu le développement d'une longue série de motions et d'interpellations et qu'un peu de lassitude se manifestait dans l'assemblée, de répondre par quelques phrases pertinentes et brèves qui faisaient la joie des motionnaires ou interpellateurs et de tous les députés. Magistrat distingué, quatre fois président de la Confédération, M. Etter se signalait en outre par de beaux dons du cœur et une simplicité directe, volontiers agrémentée de bons mots, qui le plaçait très près du peuple de chez nous.

Au cours de sa longue activité gouvernementale, M. Etter eut à préparer et à présenter devant les chambres un nombre considérable de projets, plus de cent cinquante. Son nom restera attaché notamment, pour ne citer que les objets les plus importants ou les plus récents, à la création de la fondation «Pro Helvetia» et du fonds national pour la recherche scientifique, au développement de l'école polytechnique fédérale, aux articles constitutionnels sur le cinéma et le réseau routier, au projet de loi sur les routes nationales, aux récentes améliorations de l'assurance-vieillesse et survivants, ainsi qu'à l'assurance-invalidité. C'est là un beau tableau d'honneur.

M. Etter ne fut cependant pas qu'un excellent chef de département. Il fut aussi — et de toute son âme — un membre attentif du collège gouvernemental. Nous savons l'intérêt soutenu qu'il portait à toutes les questions traitées au Conseil fédéral, à la politique gouvernementale dans son sens le plus large. Nous pouvons penser à bon droit qu'aucune délibération importante ne s'est déroulée au Conseil fédéral sans que M. Etter y ait pris une part essentielle. Une telle activité correspondait bien à son tempérament et à son goût des problèmes d'ensemble. Si nous relevons spécialement cet aspect de la vie civique de M. Etter, c'est aussi parce que nous nous souvenons qu'il appartenait au gouvernement lors de la dernière guerre, au cours de ces six années qui, comme il l'a déclaré lui-même, ont compté double pour chaque conseiller fédéral.

Ce n'est certainement pas sans émotion que M. Etter abandonne aujourd'hui une fonction dont il s'est acquitté, durant plus d'un quart de siècle, avec une autorité exemplaire et une grande hauteur de vue. M. Etter quitte le gouvernement à l'apogée de sa carrière, en homme mûr et bienveillant; pouvant être fier de son œuvre. Nous lui souhaitons de tout cœur de longues et belles années de vie. L'Assemblée fédérale vous exprime sa profonde gratitude, Monsieur le Conseiller fédéral, pour ce que vous avez fait pour le pays. Elle le dit pour elle-même, mais aussi au nom du peuple suisse tout entier, ce peuple dont vous avez si bien su évoquer, par maints de vos discours, les forces permanentes, les valeurs spirituelles et la mission particulière.

II

Le 16 décembre 1954, l'Assemblée fédérale appelait le conseiller national Thomas Holenstein à remplacer au Conseil fédéral le regretté Joseph Escher. Rarement un candidat au gouvernement avait obtenu, lors de sa première élection, un nombre aussi élevé de voix. Homme de haute culture, membre influent du Conseil national depuis 1937, président de ce conseil en 1952/1953, ancien président du groupe conservateur-chrétien-social, juriste et avocat distingué, M. Holenstein jouissait auprès de ses collègues de l'Assemblée fédérale d'un très grand crédit, qu'il devait aussi à ses belles qualités morales. Le brillant résultat de son élection en fournit la preuve.

Le nouveau conseiller fédéral se vit confier le lourd département de l'économie publique. Il voua d'emblée à sa tâche son esprit réfléchi, son souci d'objectivité et ses remarquables dons intellectuels. Dans son activité antérieure, M. Holenstein n'avait jamais pris la parole sans être pleinement maître de son sujet. Devenu conseiller fédéral, il ne se présenta jamais devant l'une ou l'autre des chambres sans s'être préparé avec un soin particulier. Le sens des responsabilités, l'intérêt qu'il portait à l'ensemble des problèmes qu'il abordait et son désir de trouver toujours la solution la meilleure l'engageaient à prendre connaissance de tous les arguments, à soupeser toutes les objections et à ne négliger aucun aspect des matières qu'il traitait.

Les projets qu'il eut à préparer puis à défendre devant les chambres, furent le plus souvent fort complexes. Il suffit, pour s'en convaincre, de mentionner en particulier la loi sur la force obligatoire des conventions collectives du travail, la réponse à l'initiative pour la semaine de quarante-quatre heures, le nouveau tarif douanier, les mesures complémentaires applicables à l'économie laitière, ainsi que les nombreuses et importantes questions en relation avec la politique économique internationale.

Le conseiller national Holenstein avait assumé son mandat avec une grande conscience. Le conseiller fédéral étudia les affaires de son département avec la même attention scrupuleuse et le même sens du devoir. M. Holenstein n'était pas homme à traiter les choses superficiellement. Il eut la satisfaction de constater que le soin allié à l'intelligence et à l'exigence juridique qu'il apportait à son travail fut largement récompensé. Tous les projets qu'il défendit avec succès devant les chambres fédérales furent adoptés par le peuple, lorsque celui-ci fut appelé aux urnes. M. Holenstein peut être fier de l'œuvre qu'il a accomplie au gouvernement au cours de ses cinq années de fonction.

M. Holenstein, qui fut en outre, en 1958, un président distingué de la Confédération, quitte le Conseil fédéral beaucoup trop tôt. Il serait vain d'affirmer aujourd'hui qu'il aurait dû ménager ses forces. Nous dirons

comme l'écrivain: «Il faut vivre de sa vie». Un homme de la nature de M. Holenstein ne pouvait que se consacrer entièrement, sans limite, à la haute fonction que l'Assemblée fédérale lui avait attribuée. La confiance qu'on inspire crée des obligations. M. Holenstein se sentait poussé à donner le meilleur de lui-même. L'ampleur de la tâche ne l'effrayait pas. Si M. Holenstein a abusé de ses forces physiques, nous savons qu'il l'a fait dans un esprit de dévouement à son pays.

Le départ de M. Holenstein, conséquence directe de l'ampleur de son travail pour le pays, revêt un caractère tout à la fois émouvant et tragique. Les médecins prévoient heureusement une guérison complète, si le malade réduit son activité. Nous espérons que, déchargé de sa lourde tâche, M. Holenstein se rétablira bientôt complètement. Nous lui adressons dans ce sens nos vœux chaleureux. Au nom de l'Assemblée fédérale et du pays tout entier, nous lui exprimons notre reconnaissance pour la façon exemplaire dont il a servi la Confédération.

III

Lorsqu'en décembre 1953 l'Assemblée fédérale dut se mettre, d'un jour à l'autre, en quête d'un nouveau conseiller fédéral qui, selon toute vraisemblance, reprendrait la direction du département des finances et des douanes, les regards se portèrent bientôt vers le canton de Zurich et son directeur des finances, Hans Streuli. La tâche que l'Assemblée fédérale avait à confier était difficile et lourde de responsabilité. Par deux fois, la tentative de mettre sur pied un régime financier durable avait échoué. Il fallait trouver, pour repourvoir le siège vacant du Conseil fédéral, un homme bien au courant des finances publiques et qui, en outre, sût s'attaquer avec vigueur et liberté d'esprit à la recherche d'une solution nouvelle.

Nous avons pu nous convaincre sans tarder que l'Assemblée fédérale avait eu la main heureuse en élisant M. Streuli. Bien que n'ayant jamais appartenu à l'Assemblée fédérale, M. Streuli sut se créer très rapidement une forte position au parlement. Ayant dirigé les finances zurichoises durant 18 ans, il possédait une vaste expérience gouvernementale. De sa formation et de son activité professionnelle antérieure d'architecte, il avait conservé le goût des situations nettes, le sens de l'organisation, l'objectivité et la volonté d'aboutir à un résultat. Devant les chambres fédérales, M. Streuli a toujours défendu ses projets avec une rare fermeté, assortissant souvent ses interventions d'une pointe d'humour. S'il combattait, c'était

toujours pour arriver à convaincre. L'ensemble des députés, y compris ceux qui ne pouvaient se rallier à ses propositions, rendaient hommage à sa personnalité toute de clarté et d'esprit de décision.

Quand il était nécessaire de transiger, M. Streuli savait cependant abandonner des positions qu'il considérait initialement comme intangibles. Face à des préoccupations d'ordre social notamment, il savait assouplir la rigueur de ses conceptions en matière de politique financière. Il l'a prouvé lors des débats sur le régime financier comme à d'autres occasions, par exemple lorsqu'étaient en discussion les allocations de renchérissement au personnel fédéral ou certaines rubriques du budget d'Etat. Il s'inclinait alors loyalement devant la volonté de l'Assemblée fédérale, même si celle-ci ne correspondait pas à ses premiers désirs, et reprenait énergiquement son travail sur la base de la décision prise.

Dans sa lettre de démission, M. Streuli déclare modestement qu'il n'a été appelé au Conseil fédéral que pour accomplir une tâche déterminée. Ce n'est pas tout à fait l'idée que nous nous faisons alors. M. Streuli peut être assuré que nous aurions espéré le voir poursuivre son activité gouvernementale encore quelques années. Il est vrai toutefois qu'une tâche particulièrement importante et bien précise l'attendait — nous l'avons déjà relevé — au moment où il fut conseiller fédéral: l'élaboration d'un régime financier. Ce problème est aujourd'hui résolu, au moins temporairement. Si M. Streuli estime que cela justifie son départ, nous ne pouvons que nous incliner.

Certes, le chef du département des finances n'a pu, en ce domaine, réaliser tous ses projets. Mais il n'en a pas dépendu de lui. Au reste, si le régime financier entré en vigueur au début de cette année ne représente pas une véritable réforme des finances fédérales, il n'en demeure pas moins que certaines dispositions fiscales, jusqu'alors provisoires, ont été inscrites définitivement dans la constitution et que les autres dispositions adoptées sont valables pour six ans. C'est déjà, compte tenu de la grande complexité des intérêts en cause, un fort beau succès.

Agé de 67 ans, ayant présidé la Confédération en 1957, M. Streuli se retire du Conseil fédéral en ayant conservé toute sa vigueur et son énergie, malgré le dur labeur accompli. Il laisse au parlement de très nombreux et véritables amis, qui ont beaucoup apprécié son allant, son grand dévouement à la chose publique et qui savent en outre le rôle fort important qu'il a joué, comme ministre des finances, au sein du gouvernement. Nous souhaitons, Monsieur le Conseiller fédéral, que vous puissiez vivre encore de longues années heureuses. Vous avez bien mérité la gratitude de l'Assemblée fédérale et du peuple suisse tout entier.

IV

Que l'Assemblée fédérale enregistre en même temps le départ de quatre conseillers fédéraux et que deux de ceux-ci doivent se démettre pour avoir compromis leur santé dans l'exercice de leur lourde charge nous laisse, au fond de nous-mêmes, une impression d'inquiétude. Comme M. Holenstein, M. le conseiller fédéral Lepori renonce à son mandat sur le conseil pressant de ses médecins.

Voici cinq ans à peine que M. Lepori, répondant à l'appel de la Confédération, quittait son cher canton du Tessin. M. Lepori, une fois ses études de droit terminées, s'était voué tout d'abord au journalisme, en qualité de rédacteur au quotidien conservateur-catholique «Popolo e Libertà». Puis il dirigea une étude d'avocat à Bellinzone jusqu'à son élection au Conseil d'Etat tessinois, en 1940. Depuis plusieurs années déjà, il appartenait au Grand Conseil où il était entré à l'âge de 25 ans. Le peuple tessinois, dans son esprit généreux, aime à confier des fonctions politiques à des hommes jeunes; il n'a pas à le regretter.

Comme membre du gouvernement cantonal, M. Lepori montra de brillantes qualités d'homme d'Etat. Il dirigea avec une grande compétence, simultanément ou successivement, les départements de police, de l'instruction publique, de justice et de l'intérieur. Sa réputation de chef politique franchit bientôt les Alpes. On cita une première fois son nom, en 1950, lors d'une élection complémentaire au Conseil fédéral.

C'est le 16 décembre 1954 que M. Lepori fut nommé conseiller fédéral. Bien qu'il n'eut jamais été membre des chambres et que le scrutin fut particulièrement disputé, M. Lepori fut fort honorablement élu. L'Assemblée fédérale eut tôt fait de constater que son choix avait été excellent.

M. Lepori se vit attribuer le département des postes et des chemins de fer, département relativement technique auquel sa formation d'humaniste, plutôt tourné vers les choses de l'esprit, ne semblait pas le destiner particulièrement. En défendant devant les chambres les projets de son ressort, M. Lepori a su toutefois faire valoir les beaux dons de son esprit, son humour latin, souvent teinté de poésie, et sa vaste culture. Il l'a fait d'une manière si naturelle et si aimable que nous ne cessons d'écouter ses interventions avec un intérêt soutenu. Nous éprouvions aussi le sentiment reconfortant d'entendre un magistrat qui, se consacrant à sa tâche avec une conscience exemplaire, maîtrisait largement les sujets qu'il traitait, même les plus arides.

Le chef du département des postes et des chemins de fer décelait dans les problèmes techniques des aspects politiques et moraux qu'il mettait en relief avec prédilection. Par son don de plaire, son éloquence de bon aloi et le poids de ses arguments, il parvenait à convaincre sans peine les conseils législatifs. Il est vrai que l'article constitutionnel sur la radio et la télévision, après avoir reçu l'approbation des chambres, n'a pas trouvé grâce devant le peuple et les cantons. Mais la solution adoptée ensuite pour la télévision, la réglementation de l'utilisation des eaux du Spöl en accord avec l'Italie, l'adaptation des tarifs des entreprises de chemins de fer privés et surtout l'importante loi sur les chemins de fer, pour ne citer que certains des projets préparés et défendus par M. Lepori, sont des œuvres durables que le démissionnaire peut considérer avec satisfaction.

A vues humaines, M. Lepori eût put mener à chef encore maints autres projets. Nous aurions aimé en ce jour pouvoir l'élire président de la Confédération pour 1960. Cette élection aurait été brillante. Elle aurait fait la joie de M. Lepori, de son canton, de nous tous et du pays dans son ensemble.

Le sort n'a pas voulu qu'il en soit ainsi. Nous en sommes profondément attristés. Comme M. Holenstein, M. Lepori est victime de ce devoir à l'accomplissement duquel il s'est consacré avec ardeur. Une grande satisfaction demeure cependant pour M. Lepori, celle d'avoir mérité la reconnaissance de l'Assemblée fédérale et des citoyens suisses pour sa fructueuse activité au sein du Conseil fédéral. Puisse M. Lepori trouver dans ce sentiment et dans nos vœux unanimes pour le rétablissement de sa santé le réconfort que nous désirons tous lui apporter au moment où il doit nous quitter prématurément, à notre très vif regret.

Bundesversammlung

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1960
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	01
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	07.01.1960
Date	
Data	
Seite	8-14
Page	
Pagina	
Ref. No	10 040 833

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.